



Pays de Fayence: Conseil Communautaire du 10 avril 2018



Le conseil communautaire, réuni mardi matin dans la Maison de Pays de Fayence, a procédé à l'approbation des budgets primitifs pour 2018.

LYCÉE TOUJOURS...

Et on a reparlé du lycée lors de l'adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars dernier : « *Une parole doit être tenue et nous voulons que notre territoire et notre légitimité soient reconnus par la Région* », a déclaré le président René Ugo alors que Jean-Yves Huet, maire de Montauroux, semblait un peu résigné : « *Il ne nous reste qu'à attendre la fin de l'année pour la décision, sinon nous risquons d'être critiqués, jugés et ne pas avoir le lycée* ».

IMPOSITION STABLE

Ce à quoi François Cavallier, maire de Callian, a répondu : « *Je ne pense pas avoir surrégi au regard de ce que le service communication de la Région a fait... Me faire insulter par Renaud Muselier, pour moi, cela porte bonheur... Nous avons plus à gagner de notre colère que de notre soumission... Continuons à jouer ce qui nous reste à jouer sans faire profil bas... Ils ne doivent pas nous faire peur* ».

Si la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été fixée à 10,25 % pour 2018, le taux d'imposition des taxes locales directes reste inchangé à 2,80 % pour la taxe d'habitation, 2,18 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 11,94 % sur le non bâti et 27,16 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Les délibérations concernant le budget primitif principal, le budget annexe déchets ménagers et assimilés, le budget annexe assainissement non collectif et le budget annexe ZA de Brovès ont été adoptés à l'unanimité.

L'Office de tourisme intercommunal OTI EN QUESTION

De longs échanges se sont alors engagés entre les élus et notamment sur la subvention réservée à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) pour laquelle Christian Louis, conseiller communautaire, a déclaré : *« On nous demande de voter un budget autour de 800 000€ pour l'OTI, alors que nous n'avons aucun retour sur les recettes et les dépenses de ce dernier. Idem pour l'appel d'offres sur la gestion du restaurant de la Maison du Lac ».*

René Ugo a répondu immédiatement : *« Concernant le restaurant, l'installation prend du temps, quand à l'OTI, la masse salariale est importante par rapport au budget global et nous devons nous pencher sur ce problème et réfléchir sur la meilleure orientation du personnel en place ».*

François Cavallier a souligné : *« Autant je ne suis pas choqué par l'importance de la structure, autant je pense que l'on ne peut allouer un montant sans savoir qui se passe à l'OTI ».*

L'ensemble du conseil communautaire, ou presque, reconnaissait le manque d'informations et les retours de ce qui se fait à l'OTI. Il lui reste deux ans pour trouver la bonne stratégie en matière de tourisme.

« Mobilisons toutes nos ressources pour promouvoir le Pays de Fayence », a conseillé Jean-Luc Fabre, le maire de Fayence.

Christian Louis à l'origine de ce débat a conclu sur le sujet : *« Il est grand temps que les deux grosses structures de la Maison du Lac et de l'OTI soient au rendez-vous, des résultats escomptés ».*

MAIS AUSSI...

Les conventions d'objectifs 2018 passées avec le Football Club du Pays de Fayence, l'OCCV pour le Tour du Haut-Var-matin, Musique Cordiale et Cello Fan ont été adoptées à l'unanimité, tout comme les autres questions à l'ordre du jour sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) sur la commune de Bagnols-en-Forêt et la modification de la répartition des apports de la ComCom du Pays de Fayence concernant la création de la Société Publique Locale (SPL) « Le Vallon des Pins » pour un montant global de 750 000€ décomposé de la façon suivante : 658 560€ en nature et 91 440€ en numéraire.

Source: Var Matin 12/04/2018 Christian Louis

Mon sentiment: *la question de l'OTI se relie au Force et Confiance consacré aux associations. Certes, l'OTI et la maison du lac sont des structures de l'intercommunalité, donc avec des objets sociaux communautaires. Mais à l'instar de celles-ci, les associations et particulièrement les plus grandes doivent faire l'objet d'évaluations pour que les subventions accordées le soient à bon escient, cad. avec discernement et de façon appropriée .*

Liens:

1. [Pays de Fayence 9 villages perchés du Var](#)
2. [Mon blog_pays2fay rubrique tourisme](#)